



HIVER 2023



LES BREVES D'AYSSÈNES



A VENIR

Dimanche 25 décembre 2023 à 20h30

❖ Quine du comité des fêtes



Recensement de la population

❖ Du 18 janvier 2024 au 17 février 2024



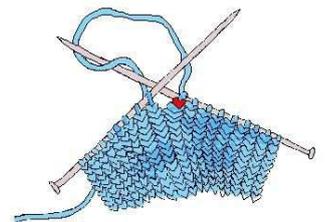
Tous les 1^{ers} Lundi du mois



❖ Randonnée : Départ d'Ayssènes à 13h30 - Contacter Annie (06 76 33 09 01)

Tous les Lundi du mois

❖ Activité « Tricot » à 18h00, chez les tricoteuses (Cathy : 06 80 48 74 45)



*Quand Nadau tombo un di-lins,
De quatre bioûs vèndo-nen dous
Bouïto l'argent en blad,
Ganharas per meitat*

*Quand Noël tombe un lundi
De quatre bœufs vends en deux
Mets l'argent en blé
Tu gagneras de moitié*



Febrîe en carnaval

Lai mascos al bal

Février en carnaval

Nous trompe comme les masques du bal

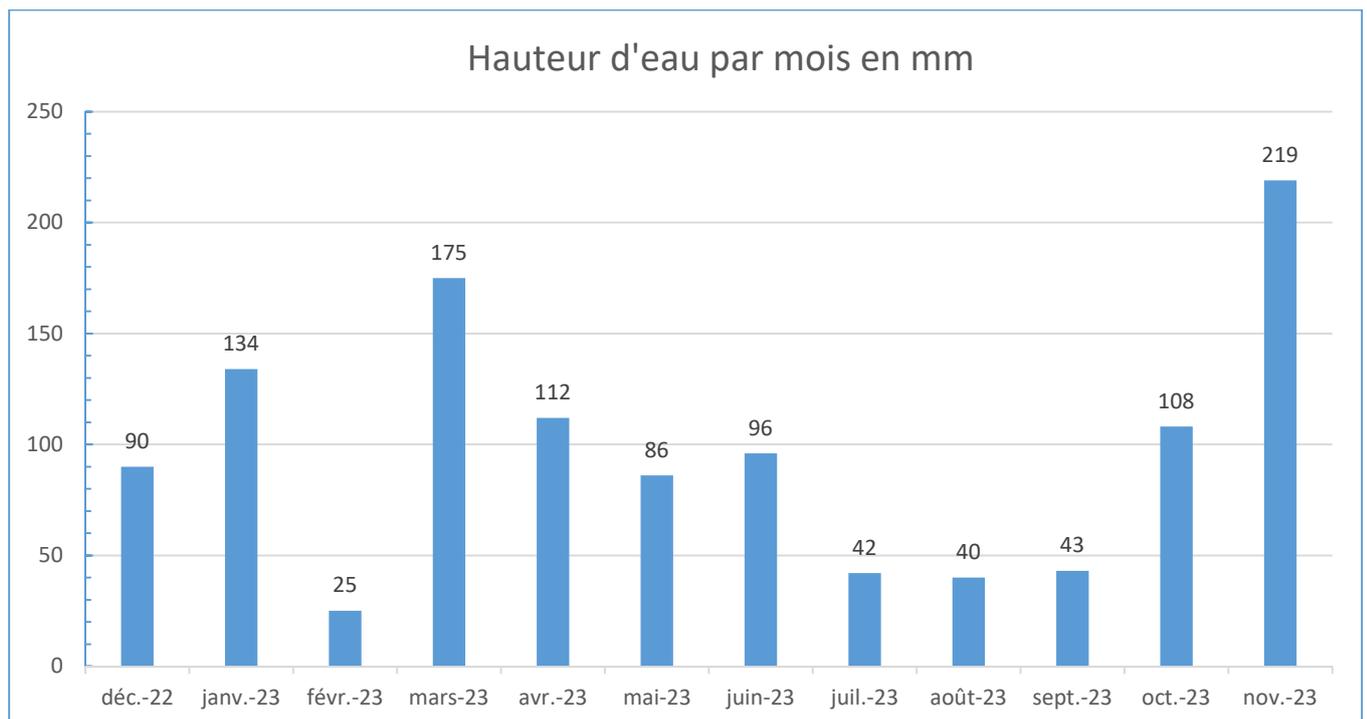
MAIRIE : EMPLOYÉ MUNICIPAL



Depuis le 2 octobre 2023, Jonathan COLOMBIER, de La Pause occupe un emploi à mi-temps à la mairie en tant qu'adjoint technique.

Il gère tout à la fois, l'entretien de la station d'épuration et les pompes de relevage, des cimetières, des espaces verts, des abords du petit patrimoine (fontaines, monuments, croix...), des divers bâtiments communaux. En ce mois de décembre, fidèle à la tradition, il s'attache à recréer la magie de Noël en installant dans nos 4 villages, sapins, guirlandes et illuminations.

PLUVIOMÉTRIE



Relevé à Ayssènes de décembre 2022 à novembre 2023
Total cumulé 1 170 mm

Hommage à Reine CAMBEFORT

P3



Quand je suis arrivé à Ayssènes en 1979, jeune instituteur, il y avait alors 3 épiceries: Arles, Vayssiere et Cambefort.

Tous avaient plusieurs métiers : transporteurs, marchands de bestiaux...

Madame Cambefort avait toujours un sourire aux lèvres et il est vrai que j'avais noué rapidement des liens d'amitié avec la famille ...

Ayssènes et son village sont une grande famille et je dois dire que pour moi c'est toujours avec émotion que je revis mes années de jeunesse dans ce village si attachant. Reine était toujours disponible dans son épicerie. Elle avait tout ce que l'on souhaitait acquérir et j'ai le souvenir de mon jeune fils qui a à peine 3 ans allait la voir et ne manquait pas de revenir avec des madeleines offertes par notre si gentille épicière.

Et les apéritifs après la messe du père Devic le dimanche ... une véritable institution. Après une Suze prise au café Arlès, c'était au café Cambefort que se retrouvaient les Saysset, Carrat ,Cambefort...

J'étais jeune enseignant et me retrouvais avec plaisir dans ce monde où tout le monde se connaissait et où j'étais si bien accueilli... Reine y était pour beaucoup avec son caractère avenant et son sourire que j'ai encore en mémoire.

J'ai eu et nous avons eu beaucoup de chance de la connaître, pour ce qu'elle était et aussi et surtout pour ce qu'elle nous a laissés...une grande force de caractère, une femme travailleuse et bienveillante. Sa famille peut aujourd'hui être très fière d'elle. Pour moi, elle restera un exemple.

Alain Marc



Qu'est-ce que le TAD ?

Le **transport à la demande** est un service de transport collectif, accessible à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes, et vers des points d'arrêts définis.

Ce service est organisé par :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MUSE ET DES RASPES DU TARN

En partenariat avec la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et son réseau liO



Comment fonctionne le TAD ?

● Utilisation du service

Pour bénéficier du service aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de réserver son trajet auprès de la Centrale de réservation de la Région.

Informations et réservations au :

0 805 608 100 Service & appel gratuits

Les réservations peuvent être effectuées :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
- Au plus tard, la veille du déplacement avant 16h00

● TARIFICATION

→ 2€ / trajet, soit 4 € aller/retour

→ Bon à savoir : Le titre de transport TAD à 2 euros donne droit à l'accès au réseau liO Car en correspondance



AYSENES (de part d'autre du RD 510)	REQUISTA	2 ^{ème} jeudi du mois	9h30	12h30	0 805 608 100
---	----------	-----------------------------------	------	-------	---------------

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.



Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc...), de programmes de rénovation des quartiers, et de moyens de transport à développer.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, nous vous prions de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Recensement
de la population 2024

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 18 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

n° imprimé : 195 PARTIES PRENANTES

L'agent recenseur, comme il y a 6 ans, sera **Mélanie VISSAC**.

Date à retenir du 18 janvier au 17 février 2024

Les erreurs à ne pas commettre !



Certaines erreurs circulent sur les tapis du centre de tri. Elles représentent un poids moyen de 13,6 kg par habitant et par an. Certains de ces déchets non conformes sont peuvent causer des dommages ou blesser les agents de tri.

Les principales erreurs de tri et leurs conséquences :

- **Les déchets inflammables** : les batteries, les piles, les appareils électriques et électroniques, les bonbonnes de gaz, les téléphones portables
- **Les déchets coupants / tranchants** : le verre cassé, les rasoirs, les cutters, les outils de bricolage
- **Les déchets hygiéniques et piquants** : les seringues, les perfusions, les poches médicales, les masques souillés, les mouchoirs en papier, les couche-culotte, les tampons et serviettes hygiéniques, les pansements, les compresses
- **Les déchets longs ou volumineux** : les câbles électriques, la ficelle agricole, la rubalise, les films de palette, les tuyaux d'arrosage, les sangles, les bâches, les rouleaux de tapisserie, les grands cartons et les tubes, les balais, les parapluies, les pneus, les meubles plastiques type salon de jardin
- **Les textiles** : les couvertures, les coussins, les chaussures
- **Les produits dangereux** (soude, acide, produits décapants, produits chimiques toxiques, acides ou solvants...)

Ces déchets pourraient facilement être orientés vers les filières appropriées grâce **à la vigilance et au civisme des habitants**. Les erreurs de tri représentent un surcoût qui impactent directement les collectivités donc votre facture.

Retrouvez plus d'infos sur : trionstouslesemballages.fr ou au 05 65 68 34 49

Association locale ADMR Vallée de Raspes

Il ne faut pas ignorer le risque épidémique COVID 19 : nos salariés restent vigilants auprès de nos bénéficiaires (gestes barrières), cela étant le travail continu pour nos équipes !

Voici les faits marquants pour l'année 2023 :

- Renouvellement du bureau de l'association :
Présidente : Claudine GOUJARD Vice- présidente : Aline GAVALDA
Trésorière : Martine RICARD Trésorier- adjoint : François GIRONA
Secrétaire : Solange BOISSET Secrétaire- adjointe : Sylvie DELIGNY
- Après quelques heures de formations à la conduite des voitures hybrides à MILLAU, 6 voitures ont été mises en service en juin.
- Réunion d'information, ouverte à tous avec la gendarmerie de Broquiès concernant les arnaques téléphoniques et sur le web, les cambriolages...
- L'association « Siel bleu » dispense des cours de Gym prévention santé à Broquiès des mois de septembre à mars, 1 fois par semaine.
- Renouvellement du projet de service avec la constitution d'une commission avec Présidente, bénévoles et représentants des salariés. Collecte des différents indicateurs, choix des stratégies locales en lien avec le projet de service fédéral. À la suite de cela, rédaction des fiches actions et validation par le conseil d'administration puis mise en œuvre des orientations choisies enfin un suivi annuel est effectué.
- Le projet individualisé est mis en place lorsque des critères de vulnérabilité ont été détectés, ce projet est complété avec la personne accompagnée et le salarié référent. Le but étant de mettre en place des objectifs d'accompagnement en accord avec les souhaits et l'histoire de vie de la personne. Un suivi annuel est mis en place, c'est un moment d'échange et de dialogue avec la personne aidée, ce travail est effectué par les bénévoles référents commune.
- Des moments de rencontre et de convivialité sont adressés à tous nos bénéficiaires, intervenants et bénévoles au moment des fêtes de fin d'années avec la distribution des chocolats au clients et un apéritif dinatoire pour les salariés et bénévoles.

Ensemble continuons nos efforts pour le « mieux être » de nos bénéficiaires à leur domicile.

Merci aux salariés.



ETAT CIVIL

DECES

- ❖ LAUR Odette, née le 13 janvier 1932 au Mas De Galy, décédée le 3 novembre 2023 à Lagrave (Tarn)
- ❖ CAMBEFORT Reine, née le 19 janvier 1923 à la Vacaresse, décédée le 14 novembre 2023 à Saint Affrique (Aveyron)
- ❖ BOULOUIS Monique, née le 10 avril 1940 au Pouget, décédée le 13 novembre 2023 à Saint Affrique (Aveyron)

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

- ❖ Horaires : **lundi 9-13h, mercredi 9-13h, jeudi 9-13h et 13h30-17h30**
- ❖ Tél. : 05 65 46 50 91
- ❖ Mail : commune.ayssenes@orange.fr

DÉCHETTERIE

- ❖ Saint-Rome-de-Tarn : mercredi de 14h à 18h et samedi de 9h à 12h
- ❖ Broquiès : mercredi de 8h30 à 12h et samedi de 9h à 12h
- ❖ Salles-Curan (haut de la commune) : mardi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h
- ❖ Sacs jaunes disponibles en mairie.

OC'THÉA

Permanence habitat à Saint-Rome-de-Tarn le 2^{ème} mardi de chaque mois de 10h à 11h, tel : 05 65 73 65 76, site : <http://www.octeha.fr/>

FRANCE SERVICES : Jours de permanence : Prendre RDV au 07 86 15 38 63

- *Saint Rome de Tarn : lundi de 8h30 à 11h30, 1 jeudi sur 2 de 13h30 à 16h30 et vendredi de 8h30 à 11h30*
- *Le Truel : mercredi de 9h00 à 12h00*
- *Broquiès : mardi de 9h30 à 12h30*
- *Saint Victor et Melvieu : soit mardi de 13h45 à 16h45, soit jeudi 9h00 à 12h00*

Si vous souhaitez recevoir les brèves d'Ayssènes en version numérique, faites-le nous savoir à breves.ayssenes@gmail.com

// Conception Mairie d'Ayssènes //

Pour toutes remarques : breves.ayssenes@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

